

MAIRIE DE MEYENHEIM
68890 MEYENHEIM
Téléphone : 03 89 81 02 40

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 mai 2014

Le Conseil Municipal de MEYENHEIM s'est réuni à la mairie le 28 mai 2014 sous la présidence de Mme BOOG Françoise, Maire, à la suite de la convocation du 23 mai 2014. Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 heures.

Etaient présents : MM. FURLING Armand, SCHATNER Roger, Adjoints, Mme SCHILDKNECHT Nathalie, Adjointe ; Mmes BONTEMPS Geneviève, GUTLEBEN Cécile, HANSER Laura, HORN Carmen, MASSON Laurence, VOGT Sylvie, MM. GEILLER Philippe, JEGGY Fabrice, LELOUP Yannick, RIBER Geoffrey TREHIOU Eric ; Conseillers Municipaux.

Absents excusés : KLEIN Nicolas donne procuration à RIBER Geoffrey
LANG Christelle donne procuration à BONTEMPS Geneviève
BILLAUDEAU Christelle
HANSER Geoffrey

Ordre du jour

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 07 avril 2014
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Réforme des rythmes scolaires
4. Indemnité de conseil et de budget et répartition du produit de la chasse communale
5. Transferts de crédits
 - a) Réparation ou achat d'une auto laveuse
 - b) Annulation de titre
6. Subventions aux associations locales (annexe 1)
 - a) Les amis de Nepomuk
 - b) Les amateurs de la Gaule
 - c) Association Badminton Meyenheim
7. Bilan de la salle polyvalente (annexe 2)
8. Désignation des membres de la commission communale des impôts directs
9. ONF : Approbation de l'état d'assiette 2015
10. Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin
 - a) Rapport d'activité (annexe 3)
 - b) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (annexe4)
11. Association Arts et Lumière en Alsace
12. Divers

1. Approbation du PV de la séance du 07 avril 2014

Le procès-verbal de la réunion du 07 avril 2014 n'appelle pas d'observations et est approuvé. Le Conseil procède à l'émargement.

2. Désignation du secrétaire de séance

Après délibération, le Conseil Municipal désigne Nathalie SCHILDKNECHT en qualité de secrétaire de séance.

3. Réforme des rythmes scolaires

Le décret n° 2014-457 du 7 mai 2014 du Ministre de l'Education Nationale permet un assouplissement de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires avec le regroupement des activités périscolaires sur un après-midi.

Le Conseil d'école s'est réuni le lundi 19 mai 2014 et s'est prononcé en faveur de cet assouplissement avec les horaires suivants :

Ecole maternelle Meyenheim	Ecole Elémentaire des filles	Ecole bleue Meyenheim	Ecole maternelle et élémentaire Munwiller
Lundi/mardi/jeudi			
8h10 - 11h40	8h10 - 11h40	8h15 - 11h45	8h - 11h30
13h40 – 16h10	13h40 – 16h10	13h45 – 16h15	13h30 – 16h
Mercredi/vendredi			
8h10- 11h10	8h10 - 11h10	8h15 - 11h15	8h - 11h

Après délibération le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Le Conseil Municipal tient à faire part de son regret que le rythme des enfants n'a pas été pris en compte par le choix du regroupement des activités le jeudi après-midi pour une meilleure répartition des horaires sur la semaine.

4. Indemnité de conseil et de budget et répartition du produit de la chasse communale

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour et 2 voix contre d'attribuer l'indemnité de conseil et de budget au receveur municipal (trésorier) de la commune M. WACH Alphonse.

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 14 voix pour et 3 voix contre d'attribuer les remises de 4 % sur la répartition du produit de la location de la chasse au receveur municipal (trésorier) de la commune M. WACH Alphonse.

5. Transferts de crédits

a) Réparation ou achat d'une autolaveuse

L'autolaveuse de la salle polyvalente nécessitant des travaux de réparation pour un montant de 2 000 €, un devis a été demandé pour l'achat d'une nouvelle autolaveuse. Ce devis s'élève à 3 253,35 € HT.

Après délibération le Conseil décide :

- l'achat d'une nouvelle autolaveuse pour un montant de 3 253,35 € HT,
- le transfert de crédit d'un montant de 3 905 € du compte 020 (dépenses imprévues) sur le compte 2188 (immobilisations corporelles)

b) Annulation de titre

Un titre de recettes d'un montant de 816,30 € été emis à tort en 2008 pour la location de la salle polyvalente. Il convient d'annuler ce titre par l'émission d'un mandat administratif.

Après délibération le conseil municipal décide le transfert d'un montant de 820 € du compte 022 (dépenses imprévues) au compte 673 (titres annulés sur exercice antérieur) pour la validation de cette opération comptable

6. Subventions aux associations locales

a) Les amis de Nepomuk

Monsieur Roger SCHARTNER, Président de l'association, quitte la salle.

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de l'association des Amis de Nepomuk qui sollicite une subvention pour l'organisation de la soirée « E Friejhohr fer unseri Sproch » qui a eu lieu le 17 mai dernier. Il est rappelé que cette manifestation est initiée par le Conseil Régional pour la pérennité du dialecte alsacien.

Après délibération le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 300 € à l'Association des Amis de Nepomuk.

b) Les amateurs de la Gaule

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de l'association des Amateurs de la Gaule qui sollicite une aide pour la location des chapiteaux et du feu d'artifice du 05 juillet 2014.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de soutenir cette manifestation et d'allouer les subventions suivantes :

- 850 € pour l'organisation du feu d'artifice « Nuit Tricolore » ;
- 500 € pour la location d'un chapiteau.

c) Association Badminton Meyenheim

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de l'Association Badminton Meyenheim d'une subvention exceptionnelle pour l'acquisition d'un lanceur de volants automatique dont le coût est de 2 490 €.

Après délibération le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 500 € à l'Association Badminton Meyenheim.

7. Bilan salle polyvalente

Le Conseil Municipal a pris connaissance du bilan financier 2013 de la salle polyvalente. Rappel des années précédentes :

Année	Recettes	Dépenses	Investissement
2005	28 863,79 €	27 341,75 €	
2006	35 027,07 €	23 983,70 €	28 811,81 €
2007	38 129,92 €	27 801,18 €	9 227,19 €
2008	42 599,56 €	30 233,87 €	3 448,06 €
2009	53 801,62 €	34 829,53 €	8 480,96 €
2010	47 564,56 €	41 562,68 €	32 580,51 €
2011	45 096,51 €	43 418,68 €	4 965,38 €
2012	41 240,01 €	37 548,93 €	24 625,39 €
2013	45 844,85 €	43 515,72 €	13 755,50 €

Investissements 2013 : Rénovation des sanitaires et vestiaires : **13 755,50 €**

Le rangement dans la salle polyvalente est évoqué, ainsi que l'entretien et le remplacement de certains matériels (tables, chaises).

8. Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

La durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal. Sur demande de la Direction des Services Fiscaux du Haut-Rhin, le Conseil Municipal propose les contribuables suivants :

Propriétaires domiciliés dans la commune

Membres titulaires : FURLING Armand, GUNTHER Roger, KLEIN Christian, KUENTZ Fernande, LOEWERT Céline, LELOUP Yannick, SCHILDKNECHT Nathalie, WEISS Léa.

Membres suppléants : HANSER Jean-Paul, HORN Carmen, ISSENLOR Bernard, JEGGY Fabrice, JUDAS Marie-Hélène, KRAFFT Pierre, KUENTZ Danielle, KUENTZ Olivia.

Propriétaires domiciliés en dehors de la commune

Membres titulaires : FEST Jean-Paul, NIEDERENTZEN - STUDER Georges, ENSISHEIM
Membres suppléants : WILD Alfred ROGGENHOUSE - WOLF Pierre,
NIEDERMORSCHWIHR

Propriétaires de bois

Membres titulaires : PIMMEL Rémy, SCHERMESSER Albert
Suppléants : RIBER François-Xavier, RIGEL Robert

9. ONF : approbation de l'Etat d'Assiette 2015

L'ONF établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier un « état d'assiette des coupes » qui permet de prévoir, en application de l'aménagement forestier, les parcelles forestières à marteler dans les groupes de régénération.

La proposition « d'état d'assiette des coupes » pour l'année 2015 concerne les parcelles 8 et 10 d'une surface totale de 5,14 hectares.

Après délibération le Conseil Municipal approuve l'Etat d'Assiette 2015.

10. Communauté de communes du Centre Haut-Rhin**a) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité d'élimination des déchets.

Madame SCHILDKNECHT souhaite connaître le coût des erreurs de tri à la tonne : une demande sera faite à la Communauté de Communes.

Le nouveau fonctionnement de la future déchetterie d'Ensisheim est évoqué (badges, pont à bascule pour les entreprises, etc....).

Il a été signalé qu'en cas de dépôt sauvage, il est impératif de ne pas ouvrir les sacs, la mairie prévient les brigades vertes qui s'en chargent et peuvent effectuer des poursuites.

b) Rapport d'activités 2013

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport d'activités 2013.

Ces deux rapports sont consultables en Mairie ou sur le site de la 3CHR (<http://www.cc-centre-haut-rhin.fr/>).

11. Association Arts et Lumière en Alsace

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le renouvellement de la cotisation « Route Romane d'Alsace » d'un montant de 100 € pour la promotion de cet itinéraire touristique.

Après délibération le Conseil Municipal émet par 16 voix pour et une abstention un avis favorable/défavorable et décide d'adhérer à l'Association Arts et Lumière en Alsace pour un montant de cotisation de 100 €.

13. Divers

Au cours de la réunion du Conseil de Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin en date du 22 mai 2014 les délégués ont décidé :

- d'approuver le plan de financement de la construction de la salle communale et associative à Biltzheim pour un montant HT de 930 951,36 €,
- de désigner Françoise BOOG en qualité de représentant de la 3CHR au Conseil de Surveillance de l'Etablissement Public de Santé Docteur Thuet à Ensisheim,
- d'autoriser le président à signer les actes de vente des parcelles suivantes de la ZA La Passerelle 2 :
 - . avec la Société Les Constructeurs Réunis, parcelle d'une surface de 31,91 ares pour un montant HT de 95 820 €,
 - . avec la Société Avenue Groupe SAS, parcelle d'une surface de 26,78 ares pour un montant HT de 80 340 €,
 - . avec la Société Rhin Climatisation, parcelle d'une surface de 27,09 ares pour un montant de HT 81 270 € ;
- d'autoriser le Président à signer le Contrat Territorial de Collecte du Mobilier avec Eco-Mobilier qui est un éco-organisme proposant la mise en place d'une collecte séparée des DEA (déchets d'élément d'ameublement),
- d'autoriser le Président à signer la convention avec l'Eco-organisme EcoDDS (Déchets Diffus Spécifiques des ménages) organisant la collecte sélective des peintures, solvants, produits d'entretien etc,
- de donner un avis favorable au schéma régional de cohérence écologique sous réserve de la prise en compte de modification concernant certains corridors biologiques.

Le Conseil de Communauté a pris acte du rapport d'activité 2014 et du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'exercice 2013.

Le Président a informé le Conseil de Communauté qu'il a utilisé ses délégations de compétence pour :

- la création d'une régie de recette et la nomination d'un régisseur auprès du Musée de la Régence à Ensisheim concernant la location de vélos électriques parqués à Ensisheim au Palais de la Régence,
- la création d'une régie de recette et la nomination d'un régisseur concernant l'encaissement du droit de place au salon de l'artisanat organisé par la 3CHR les 27 et 28 septembre 2014,
- les arrêtés de délégation de fonction et de signature aux différents Vice-Présidents,
- l'attribution de marchés de travaux et signature d'avenants concernant la construction de la salle communale et associative à Biltzheim.

Au cours de la dernière réunion du SIAC, il a été décidé de fixer la participation de la commune à 43 € par an et par enfant pour le transport scolaire à destination du lycée technique de Pulversheim. Il est rappelé que les familles contribuent à hauteur de 160 € par enfant et par trimestre.

La séance est close à 22h35.